



BEI

BUREAU DES ENQUÊTES
INDÉPENDANTES

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau des enquêtes indépendantes.

Dans le présent document, le masculin englobe
les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN Version imprimée : 978-2-550-80793-3
ISBN Version électronique : 978-2-550-80792-6

© Gouvernement du Québec, 2018

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	5
MESSAGE DE LA DIRECTRICE	6
LE BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES	7
CONTEXTE	8
MISSION	9
VISION	9
VALEURS	9
ENJEU 1 : LE RAYONNEMENT DE L'ORGANISATION	10
ORIENTATION 1 : Favoriser une meilleure connaissance du BEI	10
Objectif 1 : Accroître la connaissance des activités du BEI	10
Objectif 2 : Démystifier la mission et le rôle du BEI	11
ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE	12
ORIENTATION 2 : Uniformiser les façons de faire	12
Objectif 3 : Documenter les façons de faire	12
Objectif 4 : Favoriser le transfert des connaissances	13
TABLEAU SYNOPTIQUE	14

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le premier plan stratégique du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), qui couvrira la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020.

Le plan présente les orientations, les objectifs et les cibles qui sont les engagements du BEI et pour lesquels il devra, entre autres, rendre compte dans son Rapport annuel de gestion conformément aux règles établies par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal,

Original signé

Martin Coiteux
Québec, mars 2018

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le premier plan stratégique du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), acteur clé au sein de la société québécoise interpellée par la justice et la transparence.

Le BEI veut rassurer la population en lui réaffirmant qu'il met tout en œuvre pour que ses enquêtes permettent de faire la lumière complète, de manière indépendante et impartiale, sur les événements qui concernent des policiers en service et des citoyens.

Depuis son entrée en activité le 27 juin 2016, l'effectif du BEI a presque doublé. Son mandat, initialement axé sur les enquêtes indépendantes, a été élargi pour y inclure les enquêtes concernant les allégations relatives à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service.

Tout en continuant à mener ces enquêtes, le BEI entend, au cours des deux prochaines années, mettre à profit ses ressources pour réaliser la dernière phase de son implantation.

Conséquemment, le présent plan stratégique qui couvre la période de 2018 à 2020, contient des engagements visant à répondre à deux enjeux de première importance pour l'organisation : son rayonnement de même que son efficacité.

D'abord, il est primordial que le BEI soit mieux connu des différents acteurs concernés par sa mission soit la population et la communauté policière.

Ensuite, dans une optique de performance organisationnelle, il est essentiel d'assurer l'uniformisation des façons de faire du BEI de même que le transfert d'expertise de son personnel.

Somme toute, ce premier plan stratégique a pour but d'orienter les efforts qu'il lui faut déployer pour atteindre ses objectifs finaux d'implantation.

Bonne lecture!

La directrice,
Original signé
Madeleine Giauque
Longueuil, mars 2018

LE BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Le Bureau des enquêtes indépendantes est un organisme gouvernemental qui relève du ministre de la Sécurité publique. Premier du genre au Québec, il a été institué à la suite de l'adoption, le 9 mai 2013, de la Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes.

La population québécoise souhaitait que les enquêtes déclenchées à la suite de certains événements impliquant un policier en service et un citoyen soient conduites sans apparence de conflits d'intérêts. Pour répondre à cette volonté, le gouvernement a choisi de mettre en place un organisme indépendant, doté d'une autonomie décisionnelle et fonctionnelle. L'équipe du BEI a le devoir de garder la distance requise et d'exercer ses fonctions de manière à garantir cette indépendance.

Aux fins de la réalisation de sa mission, soit la tenue d'enquêtes indépendantes et d'enquêtes criminelles, le BEI est un corps de police. Au sens de la Loi sur la police, ses dirigeants et ses enquêteurs sont des agents de la paix et ont conséquemment les pouvoirs et les devoirs découlant de ce statut. Ils détiennent une expérience professionnelle pertinente en regard des fonctions d'enquêteur. Ils doivent également réussir une formation universitaire multidisciplinaire axée sur l'acquisition de connaissances et sur le développement des compétences, des aptitudes et des habiletés requises pour exercer cette fonction au BEI.

Au terme de chacune de ses enquêtes, le BEI transmet un rapport complet au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), le seul à pouvoir décider de déposer une accusation criminelle. Le BEI transmet également son rapport au Bureau du coroner si un civil décède dans le cadre d'un événement ayant mené à une enquête indépendante.

En ce qui concerne les enquêtes indépendantes, le BEI ne fait aucune recommandation au DPCP quant au fait de porter ou non une accusation contre un policier. Il revient exclusivement au DPCP de prendre cette décision. Toutefois, dans le cas d'une enquête portant sur une allégation criminelle, le BEI peut, comme tout corps de police, formuler une recommandation au DPCP et, s'il le juge opportun, lui demander d'intenter des procédures.

Le BEI mène chaque enquête avec rigueur, intégrité et impartialité afin de faire la lumière complète sur les faits, dans le respect des personnes concernées et de façon à maintenir la confiance de la population.

CONTEXTE

Depuis la nomination de la première directrice du BEI en janvier 2015, des efforts significatifs ont été consacrés à la mise en activité de ce tout nouvel organisme. Ainsi, il s'est affairé à définir son propre mode de fonctionnement, tant en matière d'enquête que sur le plan administratif. Il a aussi collaboré, avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ), à la mise sur pied d'une formation professionnelle en enquête, adaptée à ses besoins. De plus, il a procédé au recrutement et à l'intégration de plusieurs cohortes d'enquêteurs.

Depuis juin 2016, le BEI doit conjuguer avec son obligation de mener, partout au Québec, les enquêtes qui lui sont confiées et sa volonté de consolider ses activités.

En tant que nouvel intervenant sur la scène policière et judiciaire québécoise, le BEI doit composer avec des défis qui proviennent de son environnement interne et externe.

Dans ce contexte, pour terminer son implantation et pour favoriser la pérennité de ses activités, le BEI a identifié deux enjeux majeurs : son rayonnement et son efficacité. Il a choisi d'y répondre par l'entremise de ce plan transitoire, notamment axé sur des objectifs et des cibles à atteindre d'ici le 31 mars 2020.

MISSION

En vertu de la Loi sur la police, le BEI a pour mission de mener des enquêtes sur l'ensemble du territoire québécois.

Ainsi, le BEI enquête lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police.

Également, il enquête toute allégation relative à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service.

Il peut, de plus, être chargé par le ministre de la Sécurité publique d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial et, dans des cas exceptionnels, être chargé d'enquêter sur tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions.

VISION

Être une organisation efficace, mieux connue de la population et de la communauté policière.

VALEURS

Pour réaliser sa mission, le BEI est guidé par les valeurs suivantes : impartialité, intégrité et rigueur.

IMPARTIALITÉ

Le personnel du BEI place la neutralité au cœur de son travail. Il s'acquitte de ses fonctions de façon objective et équitable à l'égard de tous.

INTÉGRITÉ

Le personnel du BEI adopte une conduite juste et honnête. Il évite de se placer dans des situations où il serait redevable à quiconque.

RIGUEUR

Le personnel du BEI accomplit son travail avec professionnalisme, cohérence et exactitude, en respectant les normes et les plus hauts standards établis.

ENJEU 1 : LE RAYONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le BEI mène des enquêtes indépendantes et criminelles sur l'ensemble du territoire québécois et doit être prêt à intervenir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nouvel acteur sur la scène policière et judiciaire au Québec, il valorise le principe voulant que *tous sont égaux devant la loi* et prône l'équité ainsi que la justice pour toutes les parties impliquées dans ses enquêtes.

Son entrée en activité a pourtant suscité et suscite encore plusieurs questionnements. Il a été constaté que le BEI était source d'attentes au sein de la population et source d'appréhension, voire d'inquiétude, au sein de la communauté policière. Le BEI a choisi de s'adresser à ces acteurs incontournables et directement interpellés par sa mission pour traiter l'enjeu relatif à son rayonnement. Il a donc décidé de déployer des efforts pour favoriser une meilleure connaissance de sa mission et de son rôle.

Orientation 1 : Favoriser une meilleure connaissance du BEI

Axe 1 : La population

OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE DES ACTIVITÉS DU BEI

La population est interpellée par les activités du BEI. Avant sa création, les citoyens avaient manifesté le désir que les enquêtes menées à la suite d'interventions impliquant des policiers en service et des civils le soient sans apparence de conflit d'intérêts. Le BEI étant une réponse du gouvernement à cette préoccupation, il doit gagner et maintenir la confiance des citoyens.

La communication avec la population constitue donc un défi pour le BEI. Dans un esprit de transparence, il a mis en place deux moyens de communication officiels, un compte Twitter et un site Web. Tout en respectant ses obligations de ne pas dévoiler ce qui pourrait nuire à une enquête et tout en assurant la protection des droits individuels des personnes impliquées, ces moyens lui permettent d'informer en temps réel les médias et le grand public du déclenchement d'une enquête indépendante et, par la suite, des étapes qu'elle franchit. Un communiqué bilan est ultimement publié lorsque le DPCP prend la décision de ne pas porter d'accusation contre un policier ou, à la fin du processus judiciaire, dans les cas où une accusation est portée.

Par la mise en place de ce processus communicationnel, le BEI va au-delà des exigences légales qui le concernent en matière de communication avec le public. Cependant, il souhaite mesurer le degré de connaissance des citoyens eu égard à ses activités et a choisi, pour ce faire, de réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population.

INDICATEUR	CIBLE 2018-2020
1.1 Date de réalisation d'un sondage auprès de la population	31 mars 2020

Axe 2 : La communauté policière

OBJECTIF 2 : DÉMYSTIFIER LA MISSION ET LE RÔLE DU BEI

Le BEI entend continuer à démystifier sa mission et son rôle auprès de la communauté policière. Il lui est impératif de clarifier son mandat, d'expliquer les pouvoirs qu'il détient en vertu de sa loi constitutive et du Règlement sur le déroulement des enquêtes indépendantes ainsi que les obligations qui en découlent.

Favorisant l'interaction entre les représentants du BEI et les différents auditoires, les présentations du BEI permettent de rectifier certaines perceptions, de clarifier des compréhensions et de véhiculer une information juste, basée sur la législation en vigueur.

Ayant déjà amorcé cette démarche depuis son entrée en activité, le BEI a choisi d'intensifier ses présentations auprès des membres des différents corps policiers du Québec. De plus, il offrira de présenter l'organisation aux collègues offrant une formation en techniques policières de même qu'à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) afin de s'adresser aux futurs policiers. Il souhaite, enfin, répondre positivement à ceux qui en feront la demande.

INDICATEURS	CIBLES 2018-2019	CIBLES 2019-2020
2.1 Nombre de présentations aux policiers actifs	10 présentations aux policiers actifs	10 présentations aux policiers actifs
2.2 Nombre de présentations aux futurs policiers	5 présentations aux futurs policiers	5 présentations aux futurs policiers

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE

Le BEI doit composer avec des réalités qui constituent des défis en matière d'organisation de son travail et d'uniformité de sa prestation de services. Ainsi, son unité d'enquête est maintenant composée de trois équipes d'enquêteurs ayant ou non déjà été agents de la paix.

D'une part, bien que pertinents à la fonction d'enquête qu'ils occupent au BEI, leurs parcours, leurs expériences professionnelles et, conséquemment, leurs façons de faire, sont fort différents.

D'autre part, ayant joint l'organisme à des moments différents depuis sa création, certains des enquêteurs ont terminé leur formation alors que d'autres sont en voie d'y parvenir.

Le BEI souhaite mettre en place des processus uniformisés qui seront appliqués par l'ensemble de ses enquêteurs. Au cours des prochaines années, il veillera à poursuivre la tenue d'activités pour favoriser le transfert des connaissances au sein de l'unité d'enquête.

Orientation 2 : Uniformiser les façons de faire

Axe 3 : Les processus d'affaires

OBJECTIF 3 : DOCUMENTER LES FAÇONS DE FAIRE

Le BEI a défini ses propres façons de faire pour réaliser ses enquêtes. Ses processus, qui répondent à de hautes exigences, doivent être rigoureusement suivis. Il en va de même pour ses rapports d'enquête qui doivent être complets, cohérents et uniformes.

Depuis sa création, le BEI s'est aussi doté de processus administratifs qui, bien que répondant aux exigences gouvernementales, lui sont propres.

Par souci de performance organisationnelle et pour la pérennité de ses opérations, il entend entreprendre la définition et la cartographie de l'ensemble de ses processus d'affaires.

INDICATEURS	CIBLES 2018-2020
3.1 Nombre de processus d'enquête cartographiés	8 processus d'enquête cartographiés au 31 mars 2020
3.2 Nombre de processus administratifs cartographiés	10 processus administratifs cartographiés au 31 mars 2020

Axe 4 : L'expertise

OBJECTIF 4 : FAVORISER LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Au BEI, lorsqu'un poste d'enquêteur est à pourvoir, la directrice doit favoriser la parité entre les personnes n'ayant jamais été agents de la paix et celles qui l'ont déjà été. Cette exigence légale contribue inévitablement à influencer le choix de son personnel enquêteur dont les mandats renouvelables sont d'une durée maximale de 5 ans.

À ce jour, les réponses aux appels de candidatures démontrent que la majorité des candidats ayant déjà été agents de la paix, forts d'une longue expérience dans le milieu policier et éligibles à leur retraite, postulent au BEI pour y entreprendre une nouvelle carrière. Il faut donc considérer la possibilité que certains d'entre eux choisiront de quitter l'organisation à la fin de leur mandat. Conséquemment, il est probable que le taux de roulement des enquêteurs ayant un statut d'ex-agent de la paix soit plus élevé que celui des enquêteurs ne l'ayant jamais été.

Pour gérer de façon efficace les départs éventuels et inévitables des membres de l'unité d'enquête, le BEI a choisi de mettre en place des activités pour favoriser le transfert des connaissances. Il souhaite ainsi préserver l'expertise actuelle variée et de pointe dont il dispose, laquelle contribue à la performance de l'organisation.

INDICATEUR	CIBLE 2018-2019	CIBLE 2019-2020
4.1 Nombre d'activités de transfert des connaissances en matière d'enquête	5 activités en 2018-2019	5 activités en 2019-2020

TABLEAU SYNOPTIQUE

Mission

En vertu de la Loi sur la police, le BEI a pour mission de mener des enquêtes sur l'ensemble du territoire québécois.

Ainsi, le BEI enquête lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police.

Également, il enquête toute allégation relative à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service.

Il peut, de plus, être chargé par le ministre de la Sécurité publique d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial et, dans des cas exceptionnels, être chargé d'enquêter sur tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions.

Vision

Être une organisation efficace, mieux connue de la population et de la communauté policière.

ENJEU 1 : Le rayonnement de l'organisation			
ORIENTATION 1			
Favoriser une meilleure connaissance du BEI			
AXE 1		AXE 2	
La population		La communauté policière	
OBJECTIF 1		OBJECTIF 2	
Accroître la connaissance des activités du BEI		Démystifier la mission et le rôle du BEI	
INDICATEUR		INDICATEURS	
1.1 Date de réalisation d'un sondage auprès de la population		2.1 Nombre de présentations aux policiers actifs	2.2 Nombre de présentations aux futurs policiers
CIBLE		CIBLES	
31 mars 2020		10 présentations aux policiers actifs en 2018-2019 10 présentations aux policiers actifs en 2019-2020	5 présentations aux futurs policiers en 2018-2019 5 présentations aux futurs policiers en 2019-2020
ENJEU 2 : Une organisation efficace			
ORIENTATION 2			
Uniformiser les façons de faire			
AXE 3		AXE 4	
Les processus d'affaires		L'expertise	
OBJECTIF 3		OBJECTIF 4	
Documenter les façons de faire		Favoriser le transfert des connaissances	
INDICATEURS		INDICATEURS	
3.1 Nombre de processus d'enquête cartographiés	3.2 Nombre de processus administratifs cartographiés	4.1 Nombre d'activités de transfert des connaissances en matière d'enquête	
CIBLES		CIBLES	
8 processus d'enquête cartographiés au 31 mars 2020	10 processus administratifs cartographiés au 31 mars 2020	5 activités en 2018-2019	5 activités en 2019-2020

